

Soirées boules/frites.

Chères Illartenaises, chers Illartenais.

Dans notre village d'un peu plus de 70 habitants, nous comptons une majorité de personnes âgées, certaines même ayant un âge très avancé. Ces personnes ont une santé fragile, mise à mal par un épisode caniculaire qui n'est pas encore terminé. Nous avons aussi des familles avec de jeunes enfants et tant mieux pour la vitalité du village.

Quelque-soit la catégorie de personnes vivant à Illartein, celles-ci ont le droit de se reposer et de bénéficier de nuits calmes et réparatrices.

Je ne dénie pas aux gens le droit de se divertir et de se retrouver pour partager des moments conviviaux, mais cela doit être fait dans le respect des règles précédemment établies entre la mairie et le comité des fêtes. (Cf. arrêté municipal AR_2026_011 et arrêté municipal AR_20268_012, du 07/07/2026, concernant le stationnement place de l'église et l'ouverture d'un débit de boissons temporaire, ainsi que les horaires d'ouverture du dit débit). Ces règles n'étant pas respectées, des nuisances sonores entraînant une gêne pour une majorité des gens du village, des incivilités étant commises, l'image d'Illartein étant ternie dans la vallée, le maire retoque l'autorisation donnée au comité des fêtes pour l'organisation de ces soirées et par conséquent les annule.

Copie affichée sur le tableau d'informations municipales (mairie et place de l'église).

Copie adressée à la gendarmerie.

Fait à Illartein le 26 juillet 2026.

Le maire DANIEL LAHILE